

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00058

Numéro SIREN : 394 487 201

Nom ou dénomination : 2L DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2018 sous le numéro de dépôt 16831

Designation de l'entreprise : SA 2.L Distribution
 Adresse de l'entreprise : 1 Rue Gustave Eiffel 95130 LE PLESSIS BOUCHARD
 Numéro SIRET* : 3 9 4 4 8 7 2 0 1 0 0 0 3 7
 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
 Durée de l'exercice précédent* : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

				Exercice N clos le		N-1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 385	AG	4 385		
	Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI	15 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 400	AS	6 399	1	1
	Autres immobilisations corporelles	AT	115 010	AU	101 689	13 321	12 508
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	25 115	BI		25 115	25 000
	TOTAL (II)	BJ	165 910	BK	127 474	38 437	37 509
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT	64 544	BU		64 544	96 945
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	291 010	BY		291 010	404 685
Autres créances (3)		BZ	259 401	CA		259 401	192 228
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	519 791	CG		519 791	708 195
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 842	CI		1 842	1 244
	TOTAL (III)	CJ	1 136 588	CK		1 136 588	1 403 298
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 302 498	IA	127 474	1 175 024	1 440 807
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	0	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Dans le bilan en annexe, cette rubrique est détaillée dans le tableau n° 2022
 Dossier N° 000002 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.000.....0.00.....)	DA	500 000		500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	46 000		46 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	106 932		121 686
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 243		235 245
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	728 175		902 932
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	268		364
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	76 479		64 650
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	316 054		391 481
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 048		81 380
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	446 849		537 875	
Ecarts de conversion passif *	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 175 024		1 440 807	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	446 849		537 875	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 182 911	FB	138 407	FC	2 321 318	2 561 682	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	1 800	FH		FI	1 800
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 184 711	FK	138 407	FL	2 323 118	2 563 482
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	704	5 487	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 323 822	2 568 969
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	32 401	162 550	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 682 686	1 482 372	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	226 639	290 294	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 938	13 096	
	Salaires et traitements*					FY	181 773	206 631	
	Charges sociales (10)					FZ	71 088	78 903	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	3 073	2 027
				} - dotations aux provisions				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 068	705	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 208 666	2 236 578	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	115 156	332 391	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 582	5 744	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 582	5 744	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 217	12 404	
	Différences négatives de change					GS	1 236	1 015	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	20 453	13 418	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 871)	(7 674)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	96 284	324 717	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			12 829	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HIC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			12 829	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	512		17	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	512		17	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(512)		12 812	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	20 529		102 283	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 325 404		2 587 541	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 250 160		2 352 296	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	75 243		235 245	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	1 214		1 214
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
PV CODE DE LA ROUTE		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		512				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme à l'original

[Signature]

SA

S.A 2.L Distribution

- ⇒ Total Bilan : **1.175.024, 49 €**
- ⇒ Chiffre d'Affaire Hors Taxes : **2.323.117, 98 €**
- ⇒ Nombre Moyen de Salariés : **6**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2017** dont le total est de **1.175.024, 49 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **2.325.403, 81 €** et dégagant *un bénéfice* de **75.243, 34 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er janvier 2017** au **31 décembre 2017**.

Ces comptes annuels ont été établis le **19 avril 2018** par le Conseil d'Administration.

SA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

I - DEROGATIONS

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

II - METHODES D'EVALUATION

Calcul des amortissements et des provisions.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production de ces immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante et en fonction de la durée de vie prévue:

Agencement :

Durée : 7 à 10 ans

Taux Linéaire : 10 à 15 %

Matériel de transport :

Durée : 5 ans

Taux Linéaire : 20 %

Matériel bureau et informatique :

Durée : 4 à 5 ans

Taux Linéaire : 20 à 25 %

Mobilier :

Durée : 5 à 7 ans

Taux Linéaire : 15 à 20 %

REGLES ET METHODES COMPTABLES

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- Premier entré / Premier sorti (FI - FO)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués ou en cours de production ainsi que les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de productions, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure au dit cours du jour.

d) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Provisions réglementées : NEANT**f) Opérations en devises :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés par leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en " écart de conversion ".

Les pertes latentes de charges non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

g) Opérations à long terme : NEANT**III - CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

IV - CICE

Selon la préconisation de l'Autorité des normes comptables, le crédit d'impôt compétitivité emploi a été comptabilisé en charges de personnel sur l'exercice.

La perception sur l'exercice 2017 du CICE dû au titre de l'exercice 2016 a permis à la société

- De maintenir les emplois existants
- De faire face aux difficultés de trésorerie

V - Ventes France

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- a) 238.711 € soumis à TVA
- b) 2.084.407 € en franchise de TVA

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			1 841.76
31/12/2017 OD CCA EBP MAINTENANCE	867.75		
31/12/2017 OD GRENKE LOCATION MAT TELEPHONI	303.51		
31/12/2017 OD MYNET WORK SOLUTION CCA	296.25		
31/12/2017 OD MYNET WORK SOLUTION CCA	374.25		
41810000 CLIENT FACTURES A ETABLIR			2 160.00
31/12/2017 OD CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 160.00		
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR			572.02
31/12/2017 OD URSSAF CEAM REMBOURSEMENT	572.02		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 INTERETS COURUS			267.86
31/12/2017 OD AGIOS 4 TRIM 2017		267.86	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			85 259.41
14/12/2017 OD PRESTATION KFC 2017		72 955.62	
31/12/2017 OD TRENOLS DECAMPS		74.27	
31/12/2017 OD RDJ-CHARGES LOCATIVES		1 901.53	
31/12/2017 OD BENILUZ VACATION 12/2017		1 305.79	
31/12/2017 OD BENILUZ VACATION BILAN 12/20		1 200.00	
31/12/2017 OD BIBAS PROVISION CAC		6 600.00	
31/12/2017 OD BENILUZ SOCIAL 2017		1 222.20	
42820000 PROVISION CONGES A PAYER			18 506.50
31/12/2017 OD DETTES PROVISIONNEES POUR CON		12 982.12	
31/12/2017 OD CHARGES SOCIALES/C.P.		5 524.38	
44860000 PROVISION CHARGES A PAYER			175.00
31/12/2017 OD CVAE SOLDE 2017		175.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITEES			512.00
12/05/2017 CB AMENDE RADAR	45.00		
11/09/2017 CB AMENDES ET PENALITE	450.00		
06/11/2017 CB AMENDES ET PENALITE	17.00		

Jaime BIBAS

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2L DISTRIBUTION

Société anonyme au capital de 500 000 €

Siège social :

1, rue Gustave Eiffel, Parc d'Activités des Colonnes

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S : PONTOISE B 394 487 201

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017

2L DISTRIBUTION

Société anonyme au capital de 500 000 Euros

Siège social :

1, rue Gustave Eiffel

Parc d'Activités des Colonnes

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S : PONTOISE B 394 487 201

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017

A l'assemblée générale de la Société anonyme 2L DISTRIBUTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société anonyme 2L DISTRIBUTION relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VANVES, le 12 juin 2018

Commissaire aux comptes

Jaime BIBAS



Jaime BIBAS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 Rue Gustave Eiffel 95130 LE PLESSIS BOUCHARD Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 3 9 4 4 8 7 2 0 1 0 0 0 3 7 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1		
				31/12/2017		31/12/2016		
				Net		Net		
				3		4		
				Amortissements, provisions				
				2				
				Brut				
				1				
Capital souscrit non appelé (I)	AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 385	AG	4 385			
	Fonds commercial (I)	AH	15 000	AI	15 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 400	AS	6 399	1	1	
	Autres immobilisations corporelles	AT	115 010	AU	101 689	13 321	12 508	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	25 115	BI		25 115	25 000	
TOTAL (II)	BJ	165 910	BK	127 474	38 437	37 509		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	64 544	BU	64 544		96 945
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	291 010	BY	291 010		404 685
		Autres créances (3)	BZ	259 401	CA	259 401		192 228
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	519 791	CG		519 791	708 195	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 842	CI	1 842		1 244	
	TOTAL (III)	CJ	1 136 588	CK	1 136 588		1 403 298	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 302 498	CA	127 474	1 175 024	1 440 807		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	0	(3) Part à plus d'un an	CR		
Chaise de réserve de propriété *	Immobilisations :							
			Stocks :		Créances			

QUADRATIS informatique

* Doc N° 000012 en complément de ce tableau sont déposés dans le dossier n° 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0.0...0.0.0.....)	DA 500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD 46 000	46 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG 106 932	121 686	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 75 243	235 245	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL 728 175	902 932	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 268	364	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV 76 479	64 650	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 316 054	391 481	
	Dettes fiscales et sociales	DY 54 048	81 380	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC 446 849	537 875		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 175 024	1 440 807		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 446 849	537 875		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 182 911	FB	138 407	FC	2 321 318	2 561 682	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 800	FH		FI	1 800	1 800
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 184 711	FK	138 407	FL	2 323 118	2 563 482	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	704	5 487	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 323 822	2 568 969
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	32 401	162 550	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 682 686	1 482 372	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	226 639	290 294	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 938	13 096	
	Salaires et traitements*					FY	181 773	206 631	
	Charges sociales (10)					FZ	71 088	78 903	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	3 073	2 027
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	1 068	705
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 208 666	2 236 578	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	115 156	332 391	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 582	5 744	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 582	5 744	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 217	12 404	
	Différences négatives de change					GS	1 236	1 015	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	20 453	13 418	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 871)	(7 674)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	96 284	324 717	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

QUADRATUS informatique

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			12 829
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IIID			12 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	512		17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	512		17
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	(512)		12 812
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	20 529		102 283
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	2 325 404		2 587 541
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	2 250 160		2 352 296
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	75 243		235 245
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	1 214		1 214
		IIQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
PV CODE DE LA ROUTE			Charges exceptionnelles	512	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

S.A 2.L Distribution

- ⇒ Total Bilan : **1.175.024, 49 €**
- ⇒ Chiffre d’Affaire Hors Taxes : **2.323.117, 98 €**
- ⇒ Nombre Moyen de Salariés : **6**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l’exercice clos le **31 décembre 2017** dont le total est de **1.175.024, 49 €** et au compte de résultat de l’exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **2.325.403, 81 €** et dégageant *un bénéfice* de **75.243, 34 €**.

L’exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er janvier 2017** au **31 décembre 2017**.

Ces comptes annuels ont été établis le **19 avril 2018** par le Conseil d’Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

I - DEROGATIONS

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

II - METHODES D'EVALUATION

Calcul des amortissements et des provisions.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production de ces immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante et en fonction de la durée de vie prévue:

Agencement :

Durée : 7 à 10 ans

Taux Linéaire : 10 à 15 %

Matériel de transport :

Durée : 5 ans

Taux Linéaire : 20 %

Matériel bureau et informatique :

Durée : 4 à 5 ans

Taux Linéaire : 20 à 25 %

Mobilier :

Durée : 5 à 7 ans

Taux Linéaire : 15 à 20 %

REGLES ET METHODES COMPTABLES

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- Premier entré / Premier sorti (FI - FO)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués ou en cours de production ainsi que les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de productions, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure au dit cours du jour.

d) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Provisions réglementées : NEANT**f) Opérations en devises :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés par leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en " écart de conversion ".

Les pertes latentes de charges non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

g) Opérations à long terme : NEANT**III - CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

ANNEXLIB01 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'entreprise : SA 2.L Distribution

31/12/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

IV - CICE

Selon la préconisation de l'Autorité des normes comptables, le crédit d'impôt compétitivité emploi a été comptabilisé en charges de personnel sur l'exercice.

La perception sur l'exercice 2017 du CICE dû au titre de l'exercice 2016 a permis à la société

- De maintenir les emplois existants
- De faire face aux difficultés de trésorerie

V - Ventes France

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- a) 238.711 € soumis à TVA
- b) 2.084.407 € en franchise de TVA

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			1 841.76
31/12/2017 OD CCA EBP MAINTENANCE	867.75		
31/12/2017 OD GRENKE LOCATION MAT TELEPHONI	303.51		
31/12/2017 OD MYNET WORK SOLUTION CCA	296.25		
31/12/2017 OD MYNET WORK SOLUTION CCA	374.25		
41810000 CLIENT FACTURES A ETABLIR			2 160.00
31/12/2017 OD CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 160.00		
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR			572.02
31/12/2017 OD URSSAF CPAM REMBOURSEMENT	572.02		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 INTERETS COURUS			267.86
31/12/2017 OD AGIOS 4 TRIM 2017		267.86	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			85 259.41
14/12/2017 OD PRESTATION KFC 2017		72 955.62	
31/12/2017 OD TRENOIS DECAMPS		74.27	
31/12/2017 OD RDJ-CHARGES LOCATIVES		1 901.53	
31/12/2017 OD BENILUZ VACATION 12/2017		1 305.79	
31/12/2017 OD BENILUZ VACATION BILAN 12/20		1 200.00	
31/12/2017 OD BIBAS PROVISION CAC		6 600.00	
31/12/2017 OD BENILUZ SOCIAL 2017		1 222.20	
42820000 PROVISION CONGES A PAYER			18 506.50
31/12/2017 OD DETTES PROVISIONNÉES FOUR CON		12 982.12	
31/12/2017 OD CHARGESC SOCIALES/C.P.		5 524.38	
44860000 PROVISION CHARGES A PAYER			175.00
31/12/2017 OD CVAE SOLDE 2017		175.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			512.00
12/05/2017 CB AMENDE RADAR	45.00		
11/09/2017 CB AMENDES ET PENALITE	450.00		
06/11/2017 CB AMENDES ET PENALITE	17.00		

S.A 2.L DISTRIBUTION
1, Rue Gustave Eiffel
Parc d'Activités des Colonnes
95130 – LE PLESSIS BOUCHARD
RCS PONTOISE B 394 487 201
N° GESTION : 95 B 00058
SIRET : 394 487 201 00037
REF:2L 2017/ANNUELLE

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf juin à dix heures,
Les actionnaires de la société se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite
par le Conseil d'administration.

1°) Monsieur Hassine Sami
Préside la séance en qualité de Président.

2°) Monsieur Hassine Jonathan et monsieur Hassine Raphaël
sont appelés comme scrutateurs

3°) Madamer Fitoussi Dorothee, née Hassine
est désignée comme secrétaire

4°) Monsieur BIBAS Jaime,
Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent excusé.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les
membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires propriétaires tant par eux-même que par
ceux qu'ils représentent, sont présents ou représentés.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts sociaux
- Copie des lettres de convocation individuelles
- Copie de la lettre de convocation au commissaire aux comptes
- La feuille de présence et les pouvoirs qui y sont annexés
- Un exemplaire du Bilan, du Compte de Résultat et de l'Etat Annexe pour l'exercice clos
- Le rapport du Conseil d'Administration
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- Un tableau des résultats du dernier exercice

Monsieur le Directeur déclare ensuite :

SA Jh du RH

- Qu'aucun formulaire de procuration n'a été adressée aux actionnaires par la société
- Que des documents et renseignements énumérés à l'article 135 du 23 mars 1967 n'ont pas eu à être adressés avant l'assemblée aux actionnaires dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret, à défaut de demande de ces derniers
- Que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant cette assemblée
- Et qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenu à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - a) Le projet des résolutions présenté par le conseil d'administration
 - b) Le bilan, le compte de résultat et l'état annexe
 - c) Les rapports de conseil d'administration et du commissaire aux comptes de chacun des cinq derniers exercices
 - d) Rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées
 - e) Un document mentionnant l'état civil des administrateurs avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'Ordre du Jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice
- Rapport du commissaire aux comptes
- Examen et approbation des compte, du bilan et des conventions visées à 'article L225-38 à L 225-42 du code de commerce
- Distribution de dividendes
- Quitus aux administrateurs
- Quitus au commissaire aux comptes
- Pouvoirs et Formalités

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Puis, Monsieur le Président rappelle le texte des résolutions qui vont être soumises à l'assemblée.

Il déclare ensuite la discussion ouverte sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussion, et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

- La lecture du rapport du conseil d'administration sur les activités de la société et sa situation pendant l'exercice 2017 et sur les comptes dudit exercice.

SH Jh DH LH

- La lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice.
-
- Approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et commissaires pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter le **Bénéfice de l'exercice soit : 75.243, 34 €.**

- A un compte de " Réserves Ordinaires "

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'Art L 232-18, al 1 du code de commerce, qu'il a été mis en dispositions des dividendes au cours des trois derniers exercices, et que de ce fait les actionnaires ont bénéficié d'un avoir fiscal.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2017 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
250 000 €	52 500 €	38 750 €	- €	158 750 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 Novembre 2016 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
150 000 €	31 500 €	23 250 €	- €	95 250 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 Septembre 2015 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
100 000 €	21 000 €	15 500 €	- €	63 500 €

SH JH DH AH

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 Décembre 2015 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
50 000 €	10 500 €	7 750 €	- €	31 758 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions visées à l'article L 225-38 à L 225-42 du Code de Commerce, prend acte dudit rapport et en approuve les termes et les conclusions ainsi que les modalités qu'il comporte, le tout sans exception ni réserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Ont signé :

Le Président

Mr Hassine Sami

Les scrutateurs

Mr Hassine Rapahaël



Mr Hassine Jonathan



La Secrétaire

Mme Fitoussi Dorothée

Née Hassine



" 2L DISTRIBUTION "

S.A au Capital de 500.000, 00 €
1 Rue Gustave Eiffel
Parc d'activités des Colonnes
95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S PONTOISE B 394 487 201
SIRET N° 394 487 201 00037

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La situation nette, avant affectation du résultat, est positive 728.175, 18 €.

Le bilan de l'exercice est résumé ci-après :

ACTIF

=> Actif immobilisé	38.436, 84 €
=> Actif circulant	1.136.587, 65 €

PASSIF

=> Capitaux propres	728.175, 18 €
=> Dettes	446.849, 31 €

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun changement important n'est à signaler.

EVENEMENT IMPORTANT SURVENU POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

REINTEGRATION DU MONTANT DE CERTAINES DEPENSES DANS LE BENEFICE IMPOSABLE A LA SUITE DE REDRESSEMENT FISCAL DEFINITIF

NEANT

PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun changement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune filiale ni participation n'est à signaler dans ce dossier.

PRISES DE PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE CONTROLES

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

NEANT

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

SOCIETES CONTROLEES

NEANT

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

	Exercice clos au 31 décembre 2016	Exercice clos au 31 décembre 2017	Variation en %
Chiffre d'affaires hors taxes	2 563 481,82 €	2 323 117,98 €	-9,38%
Produits d'exploitation	2 568 968,83 €	2 323 821,74 €	-9,54%
Charges d'exploitation	2 236 577,56 €	2 208 666,09 €	-1,25%
Résultat d'exploitation	332 391,27 €	115 155,65 €	-65,36%
Traitements et salaires	206 630,78 €	181 772,52 €	-12,03%
Charges sociales	78 903,34 €	71 087,77 €	-9,91%
Effectif salarié moyen	7	6	
Dépense intérimaire	106 888,85 €	60 796,35 €	-43,12%
Résultat courant avant impôt	324 715,85 €	96 284,34 €	-70,35%
Résultat exceptionnel	12 811,50 €	-512,00 €	-104,00%
Impôt sur les bénéfices	102 283,00 €	20 529,00 €	-79,93%
Résultat de l'exercice	235 245,35 €	75 243,34 €	-68,01%
Total du bilan	1 440 806,99 €	1 175 024,49 €	-18,45%

DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS

(Application Loi de Modernisation de l'Economie – Article L 441-6-1)

Les dettes fournisseurs au 31 Décembre 2017 s'élèvent à la somme de 316.053, 50 €, dont 188.716, 00 € échues et 123.337, 80 € à échéance postérieures à 30 jours.

Le délai de règlement fournisseurs généralement appliqué par la société 2L DISTRIBUTION étant fixé conventionnellement à 60 jours.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-joint, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2017.

SH

COMPTES CONSOLIDES

NEANT

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le **bénéfice** de l'exercice, soit **75.243,34 €** de la manière suivante :

- A un compte de " RESERVES ORDINAIRES "

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Lors de l'assemblée générale ordinaire du **30 Juin 2017** – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
250 000,00 €	52 500,00 €	- €	38 750,00 €	158 750,00 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du **2 Novembre 2016** – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
150 000,00 €	31 500,00 €	- €	23 250,00 €	95 249,99 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du **8 Décembre 2015** – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
50 000,00 €	10 500,00 €	- €	7 750,00 €	31 759,99 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du **9 Septembre 2015** – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
100 000,00 €	21 000,00 €	- €	15 500,00 €	63 500,00 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de **730 Euros**.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires, à savoir :

⇒ Madame HASSINE Dalia 20 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE	689 Actions
⇒ Monsieur HASSINE Sami 20 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE	599 Actions
⇒ Madame FITOUSSI Dorothée, née HASSINE 5 Avenue de l'Europe – 92270 BOIS COLOMBES	200 Actions
⇒ Monsieur HASSINE Raphaël 13 Rue Jules Ferry - 92400 COURBEVOIE	296 Actions
⇒ Monsieur HASSINE Meyer Jonathan 20 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE	200 Actions
⇒ Monsieur GOLDSTEIN Freddy 80, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE –	8 Actions
⇒ Madame CHECINSKI Claudine, née GOLDSTEIN 102 Avenue Marceau - – 92400 COURBEVOIE -	8 Actions

SOIT AU TOTAL

2.000 Actions

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225.38 et s. du Code de Commerce.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition, pour vous donner toutes précisions ou explications que vous jugerez utiles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur HASSINE Sami